

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, sauf en ce qui concerne les produits relevant de l'annexe I du traité)

(2014/C 83/02)

Date d'adoption de la décision	23.01.2014	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37827 (2013/N)	
État membre	Irlande	
Région	—	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Advertising Activities By Bord Bia (Irish Food Board)	
Base juridique	An Bord Bia Acts 1994-2004	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	Promotion (AGRI)	
Forme de l'aide	Autres	
Budget	Budget global: EUR 18 (millions) Budget annuel: EUR 6 (millions)	
Intensité	100 %	
Durée	jusqu'au 31.12.2016	
Secteurs économiques	Culture et production animale, chasse et services annexes	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Department of Agriculture, Fisheries and Food Kildare street, Dublin 2	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>.